

Impact des conduites difficiles sur la Province, les communautés locales et les missionnaires

Réflexions du Visiteur de la Province Midwest U.S.A.

par James E. Swift, C.M.

Introduction

Merci de me permettre de partager quelques réflexions sur la manière de prendre en compte les cas de confrères en difficulté et qui ont un impact sur d'autres, surtout les confrères de la Province et le Visiteur lui-même.

Il y a beaucoup de choses à prendre en considération, quand il s'agit de prendre en compte les cas des confrères en difficulté, y compris des considérations canoniques et civiles. Parfois, nous oublions que le reste de la Province, surtout la maison locale est aussi concernée, et, bien sûr, il est plus facile d'oublier l'impact que de tels cas ont sur le Visiteur de la Province.

J'espère que ces réflexions qui viennent uniquement de mes expériences personnelles comme Visiteur seront pour vous une aide et un support.

Mes réflexions sont divisées en deux parties : La partie 1 : comment prendre en compte l'impact des confrères en difficulté et qui affectent le reste de la Province, surtout la maison locale, et la partie 2 : comment prendre en compte l'impact des confrères en difficulté sur le Visiteur.

Partie 1 :

L'impact de tels cas sur la Province dans son ensemble et sur la maison locale en particulier

Durant seulement ces quatre années et demies passées, les confrères de la Province du Midwest ont pris conscience des cas suivants d'inconduite : un cas dans lequel un confrère avait détourné de l'argent d'une paroisse et fut publiquement réprimandé et fut sommé d'en faire la restitution ; un cas dans lequel un conseiller laïc détour-

nait de l'argent de la Province, ce qui l'a conduit à être mis en accusation devant la cour civile ; un cas dans lequel un confrère consultait des sites Internet ; un cas dans lequel un confrère avait contrefait des documents ecclésiastiques ; près d'une douzaine de cas de divers confrères, soit décédés ou partis de la Congrégation, étant accusés d'abus sexuels sur des mineurs ; cinq cas d'abus sexuels sur des mineurs dans lesquels les confrères vivent encore avec nous et ont été relevés du ministère public et placés sous stricte supervision dans certaines maisons de la Province ; et enfin un confrère reconnu coupable en cour fédérale de possession de documents pornographiques d'enfants sur Internet et qui purge maintenant une peine de prison de sept ans, en prison fédérale.

Permettez-moi de mentionner trois défis, et il y en a beaucoup plus, que ces cas publics ont eus sur le reste de la Province.

(1) En premier : c'est le défi d'apprendre à être public et transparent de manière appropriée dans ces cas

Cela a été un changement dramatique, en partant d'une vision où le secret et la confidentialité étaient la marque propre de ces cas, connus seulement du Visiteur et de son Conseil, pour arriver à une approche où la Province est convenablement informée de ces cas. Dans beaucoup d'exemples, à cause d'un procès, les noms des confrères sont devenus publics par la presse en dehors de la Province. Dans certains cas où l'offense est publique et où le besoin de réparation doit être aussi public, j'ai donné les noms de manière à éviter les rumeurs et ragots qui pourraient survenir d'un confrère ayant quitté soudainement un apostolat ou une maison. Bien sûr, agir de cette manière, implique de rester dans le droit canon en respectant toujours le droit du confrère et ce qu'il est.

Ce changement dramatique constitue un défi pour la Province dans la manière de répondre à ces questions. Pouvons-nous, en tant que famille, apprendre à parler ouvertement et convenablement de nos problèmes ? Pouvons-nous agir de cette manière, en gardant ces conversations seulement dans la Communauté et en ne les partageant pas aussi avec des amis externes ou avec ceux auxquels nous nous adressons dans notre ministère ? Est-ce que nous pouvons apprendre à dire la vérité, mais toujours dans la charité ?

Puisque les confrères ne peuvent pas toujours faire cela sans aide et puisque c'était quelque chose de nouveau pour beaucoup dans la communauté, j'ai trouvé très utile de visiter personnellement, toutes les régions, les maisons, de prendre du temps pour expliquer pourquoi nous devrions apprendre une nouvelle manière d'agir, une manière plus publique et plus transparente pour traiter de ces cas. Dans mes paroles et mes actions, j'ai essayé de refléter comment par-

ler respectueusement et ouvertement de ces cas, et j'ai travaillé avec les supérieurs locaux pour les aider à apprendre à faire de même.

Au cours de ces années, les résultats ont été à la fois positifs et humiliants. Je suis surtout frappé par le manque de commérages parmi les confrères et comment le fait de partager cette nouvelle information n'a pas démoralisé les confrères de la Province. Il y a eu des moments difficiles dans l'apprentissage de cette façon nouvelle de communiquer, mais en général la Province semble apprécier cette approche de révélation charitable et appropriée, et aussi la transparence.

(2) Le défi de vivre avec et même de superviser des confrères relevés du ministère

C'est une chose de savoir qu'un confrère est accusé ou coupable d'inconduite sérieuse, surtout d'abus sexuel sur mineur. C'est une autre chose de vivre dans la même maison avec ce confrère.

Comme je l'ai déjà mentionné, dans la plupart des cas d'abus sexuels sur mineurs, le confrère qui a commis l'offense est mort ou a quitté le ministère et la Communauté. Mais il y avait encore cinq confrères parmi nous à qui on a dû retirer le ministère et qui sont placés sous un plan de stricte supervision (*appelé safety plan*). Une maison de la Province a été choisie comme lieu où ces personnes sont placées pour y vivre. Un Supérieur particulier, capable d'exercer un travail de supervision, a dû être nommé. Une équipe de surveillants pour l'assister a été nommée et formée. Les restrictions concernant ces confrères coupables ne consistaient pas seulement en un retrait du ministère, mais encore des restrictions sur leurs allées et venues, leur demandant de pointer pour obtenir la permission de sortir de la propriété, qu'ils n'aient pas accès à l'Internet sans contrôle, dans certains cas aussi, restriction pour téléphoner, pas de congés ou de visites en famille sans qu'un confrère surveillant soit présent, et encore d'autres choses. Trouver des confrères prêts à faire cela et capables de faire ce type de supervision n'est pas facile.

Entre-temps, il y avait le problème du « comment vivre » une vie commune vivante, au jour le jour, avec ces confrères, quand le reste de la maison savait pourquoi le ministère leur avait été retiré et qu'il leur était demandé d'aider les surveillants, en gardant un œil sur eux. Le défi pour notre maison de supervision était : est-il possible de vivre d'une manière ordinaire avec de tels confrères dans de telles circonstances ?

Et encore, je suis heureux de dire qu'avec le temps, les confrères sous surveillance et le reste des confrères de la maison ont été capables de considérer cela comme normal dans la vie commune, surtout grâce à la prière incluant la messe quotidienne, célébrée ensemble, par la récréation commune, et par des repas partagés.

En particulier, je veux mentionner le rôle très utile et serviable des membres aînés de la maison. Les confrères aînés ont trouvé la bonne manière d'agir avec ces confrères en supervision, en les gardant au sein de la vie commune dans la maison.

(3) C'est le défi d'utiliser ces événements douloureux pour revoir nos propres vies

Chaque cas d'inconduite constitue aussi un défi pour tous les membres de la Province en invitant chacun à examiner sa propre vie et sa fidélité à sa vocation vincentienne et à ses vœux. Quand un confrère détourne de l'argent, chacun de nous a besoin de réfléchir sur sa manière d'utiliser les biens temporels et sur la simplicité de son train de vie. Quand un confrère est coupable d'inconduite sexuelle, chacun de nous a besoin de réfléchir sur son intégrité dans sa manière de vivre la chasteté. Quand un confrère contrefait des documents en vue d'obtenir certaines faveurs spéciales, chacun de nous a aussi besoin de réfléchir sur le rôle de l'obéissance dans sa vie.

Un des cas les plus difficiles dans la Province du Midwest a été celui du confrère qui a été envoyé en prison pour possession de photos pornographiques d'enfants trouvées sur internet. J'ai encouragé chacun de nous dans la Province à regarder sa propre manière de faire usage de l'Internet qui est à la fois une bénédiction et une malédiction potentielle. Pour tout le bien qu'il peut faire et les services utiles qu'il peut fournir, il peut aussi devenir un moyen pour des activités illicites, coupables et même illégales. Chacun peut en devenir dépendant et y trouver un dérivatif pour vivre dans le monde réel.

Malheureusement, la pornographie est facilement accessible sur internet. L'utiliser pour notre satisfaction et excitation sexuelle indépendamment de notre orientation est gravement coupable, et constitue une violation de notre vœu de chasteté. L'utiliser de cette manière contribue à la croissance de l'industrie pornographique aux U.S.A., une industrie qui dans une large mesure est au cœur de la destruction continue de notre fibre morale en tant que pays.

Ces cas de mauvaise conduite ne concernent pas seulement les confrères en difficulté. Chaque cas rendu public nous invite à examiner nos propres vies en tant qu'hommes de l'Évangile.

Partie 2 :

L'impact de tels cas sur le Visiteur

Heureusement, beaucoup de cas d'inconduite ne devraient pas et ne tombent pas dans le domaine public. Cela reste des cas dont le Visiteur avec son Conseil doit s'occuper personnellement. Agir de cette manière peut avoir un impact significatif sur le Visiteur. Permettez-moi encore de souligner trois défis.

(1) C'est le défi d'accepter que cela fait réellement partie du ministère du Visiteur

Dans les premiers temps où l'on s'est trouvé confronté à ces cas d'inconduite, je pensais que le temps et l'énergie passés pour ces cas m'empêchaient d'être entièrement donné à ce que je considérais comme étant mon travail de Visiteur. Finalement et avec l'aide d'autres Supérieurs Provinciaux dans la même situation, j'en arrivais à comprendre et à accepter que le fait de prendre en compte ces cas constituait une grande partie de mon travail comme Visiteur.

En fait, il s'agit d'une partie centrale de mon ministère comme Visiteur. En traitant ces cas directement et en y investissant autant de temps et d'énergie, je permets au reste des confrères de la Province de rester centrés sur la mission. Avec optimisme, je peux apporter dans une certaine mesure du soulagement à ceux que nous avons blessés et restaurer la justice là où elle a été bafouée. Et, peut-être, puis-je aider les confrères qui sont coupables à réexaminer leur vie et à changer.

La tentation de minimiser et de sous-estimer ces cas et de ne pas leur donner le temps et l'énergie qu'ils demandent est une tentation forte. Accepter de prendre ces cas en compte comme faisant partie de mon ministère m'a aidé à continuer à m'occuper de ces cas.

(2) C'est le défi de savoir comment s'occuper des confrères qui sont accusés ou coupables

Pour moi, et c'est le défi le plus difficile, c'est le cas du confrère lui-même. Il est difficile, puisqu'une grande partie de ma compréhension de mon rôle de Visiteur est à la fois un rôle d'animation et de soutien à ces confrères. Et agir de cette manière est pour moi très stimulant.

Quand l'inconduite est interne à la Communauté et n'implique pas la loi civile, je trouve cette situation plus facile, je ne dis pas qu'il soit facile d'admonester et de réprimander un confrère, mais je le fais, non pour punir, mais pour inciter le confrère au repentir et au changement.

Quand l'inconduite implique des procédures légales ou civiles ou des enquêtes canoniques comme en cas d'inconduite sexuelle présumée sur des mineurs, mon rôle comme Visiteur est très, très difficile. Comment puis-je équilibrer mon désir d'être à la fois un pasteur et une aide pour le confrère avec mon obligation d'être sûr que la justice soit respectée? Comment puis-je écouter l'histoire d'un confrère tout en restant neutre, tout en sachant qu'il peut ou non dire la vérité, qu'il peut ne pas être coupable comme il l'affirme ou qu'il peut être tout à fait coupable?

Pendant l'étude du dossier, le Visiteur peut paraître ou sembler être indifférent — ou touché — alors qu'il s'efforce de rester neutre. Et si par bonheur, le dossier prouve que c'est faux, il peut être très difficile de renouer avec le confrère qui peut en vouloir au Visiteur d'avoir continué l'enquête malgré les allégations d'innocence dudit confrère.

Ce n'est pas plus facile quand le confrère est déclaré coupable. Le Visiteur doit alors imposer des sanctions; il peut être amené à demander le renvoi de la Communauté ou du ministère, et faire placer probablement ce confrère dans une structure de stricte supervision. De plus, le rapport entre le Visiteur et son confrère est amené vraisemblablement à être tendu, voire hostile.

Je n'ai pas trouvé de remède miracle pour agir avec les confrères accusés ou coupables. Ce que je fais toujours, c'est de nommer un autre confrère, peut-être le Supérieur du confrère en difficulté ou un de ses confrères ami pour me représenter pastoralement. Au moins, de cette façon, le confrère en difficulté peut encore se sentir relié à la Province et même à moi comme Visiteur. Demander à quelqu'un d'autre de remplir le rôle propre du Visiteur n'est pas facile et certainement pas idéal, mais c'est souvent la seule réponse et la seule façon de prendre en compte le confrère en difficulté.

(3) Troisième point : c'est le défi personnel lancé au Visiteur

S'occuper de confrères en difficulté rejaillit sur le Visiteur, et plus l'inconduite est notoire, plus cela rejaillit sur le Visiteur. Plus les cas se multiplient en nombre et en gravité, plus le Visiteur peut éprouver des défis sérieux pour sa propre santé, physique, mentale et spirituelle et pour son aptitude à accomplir les autres obligations de sa charge.

Spirituellement, je me suis trouvé dans une certaine désillusion face à la prêtrise et à notre vocation vincentienne. Je me suis demandé si tout le monde était à mettre dans le même sac, si les vœux avaient encore une signification. En étant amené à fréquenter les processus canoniques, je me suis senti très frustré face à la bureaucratie de l'Église et je me suis demandé, si c'était réellement ainsi que le Christ voulait que son Église fonctionne. Psychologiquement, j'ai du lutter contre la dépression, tandis que physiquement je me suis souvent trouvé fatigué pour faire de l'exercice ou manger sainement.

Mon aptitude à conduire la Province en a souffert. J'ai oublié bien des fois que j'étais là pour la majorité des confrères. J'ai oublié que j'étais appelé à m'occuper de l'inconduite pour permettre au reste de la Province d'être libre de faire le bien. Pris dans les détails inter-

minables de lois civiles et canoniques, j'ai oublié que le reste de la Province avait besoin de moi pour l'inciter à la mission et l'animer.

Après quatre années et demie de cette situation, je ne suis pas certain d'avoir trouvé la solution la meilleure pour faire face à ce défi. Mais de cette situation difficile, j'ai tiré un grand nombre de leçons importantes. Parmi celles-ci : savoir accepter le soutien des autres, et reconnaître que j'ai été béni pour avoir été entouré par des gens merveilleux. Mon Assistant Provincial a fait ce parcours avec moi ; et comme Simon de Cyrène, il n'a pas hésité à m'aider à porter cette croix. Certains supérieurs de la Province, surtout le Supérieur chargé de surveiller les confrères auxquels le ministère avait été enlevé m'ont aussi été d'une aide précieuse. Mon directeur spirituel et un thérapeute avec lesquels j'ai partagé ces difficultés m'ont aidé à garder le moral. Enfin et surtout, à la Conférence Nationale des Visiteurs j'ai rencontré d'autres Visiteurs qui, étant dans la même situation, pouvaient comprendre ce que je vivais et comment je le ressentais. Un groupe soudé s'est créé apportant un soutien plein de simplicité : parler au téléphone avec eux et nous retrouver quelques fois dans l'année ont été une source de force et espoir.

Conclusion

J'ai mentionné six défis : le **défi** d'apprendre à être public et assez transparent par rapport à ces cas, le **défi** de vivre avec et même en « surveillant » ces confrères à qui on avait enlevé le ministère, le **défi** d'utiliser ces occasions pénibles pour revoir nos propres vies, le **défi** d'accepter que cela fait vraiment partie du ministère du Visiteur, le **défi** de savoir comment se comporter avec ces confrères qui sont accusés ou coupables, et le **défi** personnel pour le Visiteur. Beaucoup d'autres défis pourraient aussi être mentionnés.

Heureusement, il y a beaucoup de grâces pour nous aider à affronter ces défis. Ces aides comportent des aptitudes et des compétences professionnelles telles que celles que nous partageons dans cet atelier. Ces aides incluent aussi beaucoup de confrères et d'autres personnes prêtes à nous soutenir professionnellement et personnellement. Et la plus grande de toutes les grâces est notre foi par laquelle nous plaçons ces situations difficiles dans le Mystère Pascal en faisant confiance à Dieu, même dans les heures les plus sombres.

Le partage de mon vécu dans la province du Midwest, son impact sur le reste de la Province, j'espère que ces deux points partagés avec vous pourront vous aider et vous être d'un grand soutien.